

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD763

présenté par

Mme Jourdan, M. Bertrand Petit, M. Delautrette et M. Leseul

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ce module comportera également un état des lieux des haies présentes ou à proposer sur l'exploitation, de leur gestion passée le cas échéant, et de leur possibilité de valorisation. Le module sensibilisera à la protection et à la valorisation de ces éléments. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inclure la gestion des haies dans le cadre du diagnostic modulaire des sols.

En effet, c'est le plus souvent à l'occasion d'installation ou de transmission d'exploitations que les haies sont détruites. De plus, les haies permettant de contribuer à l'atténuation du changement climatique, et participant de la santé des sols, elles doivent être prises en compte.